



BIO CENTRE
(Association régie par la loi du 1er juillet 1901)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
du 20 février 2020

ASSOCIATION DE LA
FILÈRE BIOLOGIQUE
EN RÉGION CENTRE
VAL DE LOIRE

Titulaires

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	COLLEGE	
BOURGY	Emmanuel	SCEA LES RIOLLIÈRES	Producteurs	Présent
CREPIN LISART WILLOT	Sophie Peggy Mélise	BIO CENTRE LOIRE	Préparateurs	Excusée
DECHENE	Bruno	LAITERIE DE VERNEUIL	Préparateurs	Présent
FOUCAULT	David	TERNAO	Distributeurs	Présent
GAULANDEAU	Claude	EARL PONTIJOU	Producteurs	Excusé pouvoir JF Vincent
GEORGET	Paule	BIOCOOP LA PETITE PRAIRIE	Distributeurs	Excusée
HAHUSSEAU	Yves Marie	CONFEDERATION PAYSANNE	Institutionnels	Présent
JANSEN	Julien	GAEC DU COUDRAY	Producteurs	Excusé
PROST	Sébastien	LSDH	Préparateurs	Présent
MAUTOUCHET	Serge	MAUTOUCHET SERGE SMC	Préparateurs	Présent
PERRET	Cécile	FERME DE LA MOTTE	Préparateurs	Excusée pouvoir B. Dechene
POTHIER	Sylvain	POTHIER SYLVAIN	Producteurs	Présent
PRUNIER	Joël	CER France - ALLIANCE Centre	Institutionnels	Présent
RIFFARD	Philippe	SCA LE BIOTOPE	Producteurs	Présent
TROFLEAU	Martine	ASSOCIATION LA PRESLE	Consommateurs	Présente
VAURS	Christophe	COOP DE FRANCE CENTRE	Institutionnels	Absent
VERGNAUD	Pascal	MFR DE L'ORLEANAIS	Institutionnels	Présent
VINCENT	Jean-François	FERME DE LA CHAUME AU CHAT	Producteurs	Présent

Suppléants

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	COLLEGE	
DAUBIGNARD	Louisette	CRA Centre	Institutionnels	Absente
DURAND	Joël	GAEC VAL PRÉ VERT	Producteurs	Présent
FONTAINE	Olivier	Etb RENE MAINGOURD	Préparateurs	Absent
GODIN	Bruno	BERIVAL	Distributeurs	Absent
LAMBERT	Pascal	DOMAINE LES CHESNAIES	Producteurs	Absent
LELIÈVRE	Éric	FRSEA CENTRE	Institutionnels	Absent
RENART	Gilles	AXÉRÉAL BIO	Préparateurs	Absent
YVON	Alain	YVON ALAIN	Producteurs	Présent

Autres : Jacques Sappei, Jean-Christophe Grandin, Jean-Marie Mazenc, Olivier Chaloché, Melaine Travers, Christèle Chouin

Représentation par collège :

Collège	Nombre de voix statutaire	Nombre de voix présente
Producteurs	6	5
Préparateurs	5	4
Distributeurs	2	1
Consommateurs	1	1
Institutionnels	4	3

Au total, 14 administrateurs titulaires sur 18 étant présents ou représentés, le conseil d'administration peut valablement délibérer conformément au quorum requis par l'article 8 des statuts.

Dans la nouvelle PAC les paiements pour service environnementaux (PSE) devraient concerner HVE et Bio, mais là aussi certains souhaitent que le niveau 2 de HVE soit concerné. La prochaine PAC renationalise le 1^{er} pilier, ce qui donnera lieu à un Plan stratégique national (PSN). Il est en cours d'écriture. Le diagnostic a été présenté début février et la bio n'a été présentée que comme un marché pour l'agriculture et non comme une opportunité pour répondre aux exigences environnementales et sociétales, et de changement de modèle agricole. La Fnab a réagit.

HVE intéresse aujourd'hui la viticulture car ce label est demandée par les distributeurs. Elle intéresse également les grandes cultures, filière n'ayant pas de label de qualité, contrairement aux filières animales par exemple.

A noter que vu le nombre limité d'organismes de contrôle, il risque d'être difficile d'assurer toutes les demandes de certification.

En conclusion est dit que la bio est un système qui doit rester cohérent et qui peut être amélioré. A ce jour HVE n'est pas considéré par les consommateurs au même niveau que la bio, et heureusement.

4. Point sur les recrutements à Bio Centre

Pour le poste de responsable communication, la priorité a été donné à Nathalie Fernandes actuellement assistante de communication qui a été reçu par le bureau élargi à Olivier Chaloché en tant que membre de la commission communication. Nathalie n'a pas donné suite à sa candidature. A la suite le poste a été ouvert aux candidatures extérieures.

Au niveau du réseau le GABBTO a recruté une chargée de communication sur un CDD de 6 mois, et le Gablec a lancé un recrutement pour un conseiller technique LPC.

5. Demandes d'adhésion

Pas de nouvelle demande

6. Sujets divers

Le Gablec a accompagné l'ouverture d'un magasin de producteurs 100% bio à Vendôme : Les bio du coin. Ce groupe est à la recherche d'autres producteurs.

AGRIBIOLIEN : ce site internet lancé par la Fnab présente des offres et demandes pour les agriculteurs bio (un « Bon coin » bio !). A partir de l'année prochaine, il pourrait répondre à l'exigence de base de données du nouveau règlement européen pour les animaux bio reproducteurs. Dans ce cas, Interbev et le CNIEL pourraient participer au financement du site.

OPTIBIO : cet autre site d'optimisation de la fertilisation développé par la Fnab a fait l'objet d'une adhésion par le réseau. Le coût sera partagé par 7, les 6 GAB et Bio Centre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 17h30.

Fait à Blois, le 20 février 2020,

Le président

Jean-François VINCENT

PV CA 20 02 20 Vf



Le président rappelle les points à l'ordre du jour:

HORAIRE	SUJET
14h30	Approbation du précédent procès-verbal
14h35	Retour du GRAB
15h15	Retour sur le rdv avec le président de la Région M. Bonneau
15h30	Débat sur la différenciation et les labels ou démarches commerciales concurrences à la bio : HVE, sans résidus, sans antibiotiques, sans pesticides...
17h00	Point sur les recrutements à Bio Centre
17h15	Validation des nouveaux adhérents de Bio Centre
	Questions diverses

1. Approbation des derniers procès-verbaux

Le procès-verbal du conseil d'administration du 14 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Retour du GRAB

La discussion en GRAB a porté sur le fonctionnement du réseau, incluant l'activité des salariés et des administrateurs. Un rappel a été fait sur les orientations d'organisation et de fonctionnement mises en place début 2018 suite aux réflexions menées collectivement. Des exemples de difficultés rencontrées depuis ont été développées dans le but d'échanger, et de proposer des améliorations. En particulier l'interface entre le niveau régional GRAB et le niveau départemental GAB a été plusieurs fois évoquée : difficulté à prendre en compte les dossiers et décisions régionaux au niveau local, difficulté d'implication des administrateurs départementaux au niveau régional,...

3. Débat sur la différenciation

Jean-François Vincent introduit le débat en évoquant l'objectif de la Fnab de créer un label Bio plus exigeant avec des critères qui ne sont pas dans la réglementation européenne : biodiversité, bien-être animal, conditions de travail, commerce équitable,... La Fnab lance une expérimentation en région Nouvelle Aquitaine avec le groupe Picard. La démarche reste ouverte à tous les acteurs qui répondront aux cahiers des charges. Ce label viendrait en complément de n'importe quelle marque.

La question du rapprochement avec Bio Cohérence est posée. Globalement on peut considérer que Bio Cohérence a été un échec. Il n'a pas été pris par les filières mais seulement par des producteurs en circuits courts dans un premier temps puis par Biocoop. L'enjeu d'attirer une part importante de la production française vers le haut n'a pas été atteint. Bio Cohérence a été approché dans le cadre de ce projet de nouveau label et a rejeté les propositions de la Fnab. Il a décidé récemment de s'ouvrir à la GMS.

L'afflux de nouveaux labels, marques, ou autres éléments différenciant pose question. Les consommateurs ont du mal à s'y retrouver et mélangent assez facilement des labels non certifiés donc non contrôlés avec la bio qui est reconnue en tant que SIQO et garantie par des contrôles. La loi Egalim qui impose 50% de produit de qualité (SIQO) dont 20% de bio joue en faveur du bio. En RHD notamment les SIQO sont difficilement accessibles en termes de prix et les restaurants s'orientent plutôt vers la bio.

La certification HVE a été créée en 2008 lors du Grenelle de l'environnement. Ce référentiel devrait monter en puissance dans la prochaine PAC. La certification contient trois niveaux. Seul le niveau 3 permet d'obtenir la marque « HVE » ou « Haute Valeur Environnementale », même si certains souhaiteraient que ce soit dès le niveau 2.

